

Publié le 06 octobre 2023

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 044-264402637-20230928-CDE2023DE_09_00-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES PUBLIQUES

<u>Nombre de membres</u>	
en exercice :	17
Titulaires :	10
Suppléants :	7

L'an deux mil vingt trois
le 28 septembre
se sont réunis les membres du Conseil d'Administration de la
Caisse des Ecoles de Saint Jean de Boiseau, sous la Présidence
de Monsieur Pascal PRAS, Maire.

Date de convocation : 21 septembre 2023

TITULAIRES PRÉSENTS : M. PRAS Pascal, Mme CRASTES Michèle, M. BLANCHARD François, M. SAVORET Bertrand, Mme CAMUS Guénaëlle, Mme BAJARD Anne-Emmanuelle, M. GAILLET Laurent, M. ALLAIN Gwendal, Mme POULEAU Fatoumata

TITULAIRES ABSENTS : M. BOURREL Franck

SUPPLEANTS PRÉSENTS : Mme HADDOU Marie-Laure, M. GIRON Olivier

SUPPLEANTS ABSENTS : Mme Marthe BRIAND, M. ALI Mohammed, Mme KIRION-CHAPÉLIERE Véronique, M. LE MEILLAT Gildas, Mme LE DROGUEN Dorothée

MEMBRES CONSULTATIFS PRÉSENTS : Mme PANHALEUX Sandrine,

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS : M. Yannick GAUTIER

Bertrand SAVORET a été élu secrétaire de séance.


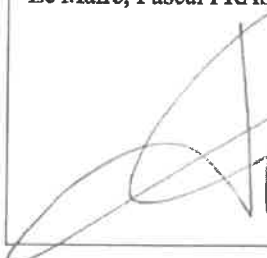
CDE2023DE-09-00
5.2.6

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2023

Monsieur le Président présente le compte rendu de la séance du 22 juin 2023 et demande si les membres du conseil d'administration ont des observations à formuler.


Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 22 juin 2023.

Fait à Saint-Jean-de-Boiseau le 28 septembre
2023
Le Maire, Pascal PRAS



MAIRIE - SAINT JEAN DE BOISEAU
R.P.
44640 (L. A.M.)

Le secrétaire de séance,
Bertrand SAVORET



Publié le 06 octobre 2023

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 044-264402637-20230928-CDE2023DE_09_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES

Nombre de membres

en exercice :	17
Titulaires :	10
Suppléants :	7

L'an deux mil vingt trois
le 28 septembre

se sont réunis les membres du Conseil d'Administration
de la Caisse des Ecoles de Saint Jean de Boiseau, sous la
Présidence de Monsieur Pascal PRAS, Maire.

Date de convocation : 21 septembre 2023

TITULAIRES PRÉSENTS : M. PRAS Pascal, Mme CRASTES Michèle, M. BLANCHARD François,
M. SAVORET Bertrand, Mme CAMUS Guénaëlle, Mme BAJARD Anne-Emmanuelle, M.
GAILLET Laurent, M. ALLAIN Gwendal, Mme POULEAU Fatoumata

TITULAIRES ABSENTS : M. BOURREL Franck

SUPPLEANTS PRÉSENTS : Mme HADDOU Marie-Laure, M. GIRON Olivier

SUPPLEANTS ABSENTS : Mme Marthe BRIAND, M. ALI Mohammed, Mme KIRION-
CHAPELIERE Véronique, M. LE MEILLAT Gildas, Mme LE DROGUEN Dorothée

MEMBRES CONSULTATIFS PRÉSENTS : Mme PANHALEUX Sandrine,
MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS : M. Yannick GAUTIER

Bertrand SAVORET a été élu secrétaire de séance.

CDE2023DE-09-01
7.1.6

DROITS D'INSCRIPTION : ADOPTION

Monsieur le Président informe que le tarif des droits d'inscription n'a pas évolué depuis 2015. Il est actuellement de 3,50€ et propose d'augmenter le tarif et de le fixer à 4,00 € valable pour l'année scolaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles adoptent à l'unanimité l'augmentation du montant du droit d'inscription, fixé à 4,00 € par famille pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Fait à Saint-Jean-de-Boiseau le 28 septembre
2023

Le Maire, Pascal PRAS

Le secrétaire de séance,
Bertrand SAVORET

Publié le 06 octobre 2023

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 044-264402637-20230928-CDE2023DE_09_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES

Nombre de membres

en exercice : 17

Titulaires : 10

Suppléants : 7

L'an deux mil vingt trois

le 28 septembre

se sont réunis les membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Saint Jean de Boiseau, sous la Présidence de Monsieur Pascal PRAS, Maire.

Date de convocation : 21 septembre 2023

TITULAIRES PRÉSENTS : M. PRAS Pascal, Mme CRASTES Michèle, M. BLANCHARD François, M. SAVORET Bertrand, Mme CAMUS Guénaëlle, Mme BAJARD Anne-Emmanuelle, M. GAILLET Laurent, M. ALLAIN Gwendal, Mme POULEAU Fatoumata

TITULAIRES ABSENTS : M. BOURREL Franck

SUPPLEANTS PRÉSENTS : Mme HADDOU Marie-Laure, M. GIRON Olivier

SUPPLEANTS ABSENTS : Mme Marthe BRIAND, M. ALI Mohammed, Mme KIRION-CHAPELIERE Véronique, M. LE MEILLAT Gildas, Mme LE DROGUEN Dorothée

MEMBRES CONSULTATIFS PRÉSENTS : Mme PANHALEUX Sandrine,

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS : M. Yannick GAUTIER

Bertrand SAVORET a été élu secrétaire de séance.

CDE2023DE-09-02

7.10.2

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le président indique à l'assemblée que le comptable du Trésor a fait part de son impossibilité de recouvrer un titre de recettes relatif au restaurant scolaire pour un montant total de 504,91 € et sollicite, par la même, leur admission en non-valeur.

Cette procédure concerne les titres suivants :

Année	titre	Objet	Montant
2020	T-34	Restaurant scolaire	26,25
2021	T-12	Restaurant scolaire	159,00
2021	T-12	Restaurant scolaire	3,50
2021	T-49	Restaurant scolaire	56,42
2022	T-90	Restaurant scolaire	23,00
2022	T-29	Restaurant scolaire	138,80
2022	T-29	Restaurant scolaire	3,50
2021	T-78	Restaurant scolaire	94,43
2022	T-34	Restaurant scolaire	0,01
		TOTAL	504,91

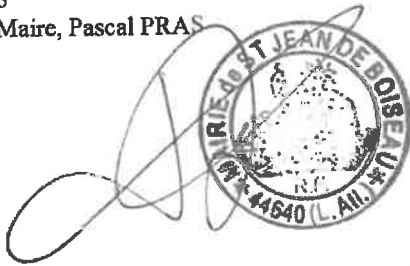
Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer cette créance ont été diligentées par le Receveur de Saint-Herblain dans les délais légaux et réglementaires,

Considérant qu'il est désormais certain que cette créance ne pourra plus faire l'objet d'un recouvrement,

Considérant, dans un souci de bonne gestion, qu'il est inutile de faire figurer en report une somme qui ne pourra être recouvrée,

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité d'admettre en non-valeur la somme figurant sur l'état dressé par le receveur de Saint-Herblain pour un montant total de 504,91 € dont le détail figure sur le tableau ci-dessus

Fait à Saint-Jean-de-Boiseau le 28 septembre
2023
Le Maire, Pascal PRAS



Le secrétaire de séance,
Bertrand SAVORET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'B' followed by a surname.

Publié le 06 octobre 2023

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 044-264402637-20230929-CDE2023DE_09_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES PUBLIQUES

Nombre de membres	
en exercice :	17
Titulaires :	10
Suppléants :	7

L'an deux mil vingt trois
le 28 septembre
se sont réunis les membres du Conseil d'Administration de la Caisse
des Ecoles de Saint Jean de Boiseau, sous la Présidence de Monsieur
Pascal PRAS, Maire.

Date de convocation : 21 septembre 2023

TTTULAIRES PRÉSENTS : M. PRAS Pascal, Mme CRASTES Michèle, M. BLANCHARD
François, M. SAVORET Bertrand, Mme CAMUS Guénaëlle, Mme BAJARD Anne-Emmanuelle,
M. GAILLET Laurent, M. ALLAIN Gwendal, Mme POULEAU Fatoumata

TTTULAIRES ABSENTS : M. BOURREL Franck

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme HADDOU Marie-Laure, M. GIRON Olivier

SUPPLEANTS ABSENTS : Mme Marthe BRIAND, M. ALI Mohammed, Mme KIRION-
CHAPELIERE Véronique, M. LE MEILLAT Gildas, Mme LE DROGUEN Dorothée

MEMBRES CONSULTATIFS PRESENTS : Mme PANHALEUX Sandrine,
MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS : M. Yannick GAUTIER

Bertrand SAVORET a été élu secrétaire de séance.

CDE2023DE-09-03
7.1.3

BUDGET 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Président présente la situation budgétaire par chapitre et les propositions concernant la décision modificative n°2 de l'année 2023 de la Caisse des Ecoles. Le chapitre 65 comportant un budget à 0 €, la décision modificative permettra de couvrir l'admission en non-valeur présentée précédemment. Ces documents sont présentés en ANNEXE 1.

Le récapitulatif par chapitre se présente de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

<i>dépenses</i>	
Chap. 65	504,91 €
Chap. 68	- 504,91 €

Après avoir étudié ce dossier, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles procèdent au vote par chapitre de la décision modificative n°2 de l'année 2023. Les résultats sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 044-264402637-20230929-CDE2023DE_09_03-DE

Section de fonctionnement :

Dépenses	
	Résultat du vote
Chap. 65	<i>à l'unanimité</i>
Chap. 68	<i>à l'unanimité</i>

La décision modificative n°2 de l'année 2023 est donc validée selon les résultats présentés ci-dessus.

Fait à Saint-Jean-de-Boiseau le 28 septembre
2023
Le Maire, Pascal PRAS



Le secrétaire de séance,
Bertrand SAVORET

